

MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR
BEAUCE-NORD

Le 26 septembre 2022, à 18h 30, se tient une séance extraordinaire du Conseil Municipal de Saint-Victor à laquelle sont présents messieurs les conseillers, Xavier Bouhy, Richard Doyon et Francis Fecteau ainsi que mesdames les conseillères Dany Plante, Patricia Bolduc et Nancy Lessard formant quorum sous la présidence de monsieur Jonathan V. Bolduc, Maire.

Assistent également madame Sylvie Groleau, directrice générale adjointe/greffière-trésorière adjointe.

Le secrétaire de l'assemblée est madame Sylvie Groleau.

La présente séance extraordinaire a été convoquée par madame Sylvie Groleau, directrice générale adjointe/greffière-trésorière adjointe pour les sujets suivants seulement :

1. Adoption de l'avis de convocation **(R)**
2. Adoption de l'ordre du jour **(R)**
3. Vente d'une partie de terrain dossier Pierre-Olivier Bélanger **(R)**
4. Résolution 2022-08-175 – Achat du Presbytère modification signataire **(R)**
5. Mandat architecte – carnet de santé presbytère **(R)**
6. Bibliothèque – nouveau responsable **(R)**
7. Période de questions ou commentaires **(I)**
8. Levée de la séance extraordinaire **(R)**

2022-09-233

ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Proposé par madame Dany Plante,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, qu'ils reconnaissent avoir reçu l'avis spécial de convocation et approuvent le moyen de signification de l'avis comme s'il avait été fait conformément au Code municipal.

ADOPTÉE

2022-09-234

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par monsieur Francis Fecteau,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que l'ordre du jour de la présente session soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2022-09-235

VENTE D'UNE PARTIE DE TERRAIN À MONSIEUR PIERRE-OLIVIER BÉLANGER ET MADAME JULIE POTVIN UNE PARTIE DU LOT 5 861 081

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Victor s'engage à vendre à monsieur Pierre-Olivier Bélanger et madame Julie Potvin une partie du lot 5 861 081 d'une superficie de 74,7 mètres carrés qui sera regroupé avec le lot 4 771 282 leur appartenant et qui sera connu sous le numéro 6 529 316 après le dépôt des lots au ministère des Ressources Naturelles du Québec

ATTENDU QUE cette partie du lot 5 861 081 qui sera vendue au montant de deux mille quatre cent quarante-sept dollars et dix-sept cents (2 447,17\$), permet de régulariser un empiètement de haie et de remise sur l'emprise du Rang 3 Sud;

Proposé par madame Patricia Bolduc,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil de la Municipalité de Saint-Victor d'autoriser madame Sylvie Groleau, directrice générale adjointe/greffière-trésorière adjointe et monsieur Jonathan V. Bolduc, maire sont mandatés pour signer ce dit contrat de vente fait par Maître Valérie Poulin, Notaire.

Et que les frais encourus seront à la charge de monsieur Pierre-Olivier Bélanger et de madame Julie Potvin.

ADOPTÉE

A 18h39 monsieur Richard Doyon prend son siège.

2022-09-236

ACHAT DU PRESBYTÈRE MODIFICATION RÉSOLUTION 2022-08-175 – MODIFICATION SIGNATAIRE

ATTENDU que la municipalité a signé une entente avec la Fabrique de la paroisse de Sainte-Famille-de-Beauce pour l'achat du presbytère de Saint-Victor.

ATTENDU qu'un projet de vente a été préparé par Me Micheline Fecteau, notaire, lequel projet comportant différentes conditions tel que mentionné à la promesse d'achat et lequel projet doit être approuvé par l'Archidiocèse de Québec, afin de concrétiser le tout.

Proposé par madame Nancy Lessard,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité soit et est par les présentes autorisée à signer l'acte de vente pour l'achat du presbytère au prix de 1,00 \$, sans garantie légale, sans certificat de localisation et aux conditions stipulées dans l'entente signée entre ladite Municipalité et La Fabrique de la Paroisse de Sainte-Famille-de-Beauce, en date du 30 juin 2022 et tel que le tout est mentionné sur un projet d'acte de vente préparé par Me Micheline Fecteau, notaire à Saint-Victor.

Que monsieur Jonathan V. Bolduc, maire, et madame Sylvie Groleau, directrice générale adjointe/greffière trésorière adjointe, soient et ils sont par les présentes autorisés à signer l'acte de vente, selon toutes clauses, conditions et déclarations qu'ils jugeront opportunes. »

ADOPTÉE

2022-09-237

MANDAT ARCHITECTE – CARNET DE SANTÉ PRESBYTÈRE

ATTENDU QUE la municipalité fasse appel à un cabinet d'architecte pour un mandat au niveau de la santé du presbytère;

Proposé par monsieur Xavier Bouhy,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'accepter l'offre de monsieur Richard Moreau, architecte pour faire la mise à jour du carnet de santé du presbytère à Saint-Victor, pour un montant budgétaire de plus ou moins 12 000 \$, taxes non incluses.

ADOPTÉE

2022-09-238

BIBLIOTHÈQUE – NOUVEAU RESPONSABLE

ATTENDU QUE madame Sarah Veilleux a quitté ses fonctions le 2 septembre dernier au sein de la Municipalité;

ATTENDU qu'un responsable de la bibliothèque doit continuer de voir aux responsabilités face à celle-ci;

ATTENDU que les bénévoles ont le désir d'avoir une personne responsable sur place;

Proposé par monsieur Xavier Bouhy,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de nommer par intérim madame Myriam Bélanger, responsable des communications, responsable de la bibliothèque à partir de septembre 2022 et d'en informer le Réseau biblio.

ADOPTÉE

2022-09-239

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Proposé par madame Nancy Lessard,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil de la Municipalité de Saint-Victor que la présente séance soit levée.

ADOPTÉE

Jonathan V. Bolduc
Maire

Sylvie Groleau
Directrice générale adj.
Greffière-trésorière adj.